



# PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 octobre, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la salle du conseil sur convocation régulière adressée à ses membres le 13/10/22 par Monsieur Jean MOUNIQ, son Maire en exercice.

10 membres sont en exercice et le quorum est fixé à 6 membres présents.

### ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu de la précédente réunion
- Droit de préemption sur les ventes
- Logements et locaux communaux (attribution, renouvellement de bail, modification...)
- Travaux d'améliorations pastorales cabane de Prat
- Proposition approbation plan de gestion local UNESCO « Chemins de St Jacques de Compostelle en France »
- Convention réalisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs avec le Pays des Nestes
- Autorisation de subdélégation par la SEML Aragnouet Piau Engaly de la gestion du jardin des neiges à l'ESF
- Admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Règlement de fonctionnement et projet d'établissement pour la crèche La Maison de Titou
- Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour la crèche Gribouille
- Attribution des marchés de requalification du cœur de station
- Questions diverses

**Début de la séance** : 17 h 15

**Fin de la séance** 19 h 45

### TABLEAU DES CONSEILLERS

NOMS	Présents	Absent	Excusé	Procuration
MOUNIQ Jean	X			
FOUGA Sabine	X			
VALENCIAN Jérôme			X	M. VIDALON
VIDALON Jean Gilles	X			
ALBERT Nathalie			X	
CASTET Dominique	X			
VERNARDET Blandine	X			
MAS Jean Pierre			X	M. MOUNIQ
GAUCHET Pierre	X			
SPITERI Philippe			X	

6 membres sont présents, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

### Déroulement de la séance

M. Pierre GAUCHET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour délibérer sur l'attribution du bail commercial à la SARL Meia Lua pour la reprise d'exploitation du local communal du centre commercial n° 1, non inscrite à l'ordre du jour.

**Accord à l'unanimité.**

### DL/149-10-22 Approbation des procès-verbaux des séances du 16 et du 26 septembre 2022

PV du 16 septembre 2022 : adopté à l'unanimité hormis Mme VERNARDET, absente lors de cette séance.

PV du 26 septembre 2022 : adopté à l'unanimité hormis Mme CASTET, absente lors de cette séance.

### DL/150, 161, 162, 163-10-22 Droit de préemption sur les ventes

A l'unanimité, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les ventes suivantes :

- Vente MORALES RUIZ appartement à Fabian
- Vente MARTINEZ RAYA appartement résidence Club Engaly II
- Vente MORALES RUIZ appartement et local d'activité commerciale à Fabian

DL/151-10-22 Renouvellement bail précaire local 302 b1

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une séance ultérieure.

### DL/152-10-22 Renouvellement bail local communal n° 26 à l'ESF

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de renouveler le bail du local communal n° 26 avec l'ESF pour une durée d'un an et pour un loyer annuel de 7 000 €.

### DL/153-10-22 Travaux d'amélioration pastorales - cabane de Prat

Monsieur Le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale qui consistent en la reprise de l'amenée d'eau à la cabane de Prat.

Le montant des devis s'élève à la somme de 11 687.60 € HT pouvant bénéficier de soutiens publics à hauteur de 80 % soit 9 350.08 € avec un autofinancement restant à la charge de la commune de 2 337.52 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

### DL/154-10-22 Proposition d'approbation du plan de gestion local Unesco « Chemins St Jacques de Compostelle en France »

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que l'Hospice du Plan et la chapelle Notre Dame de l'Assomption, dite chapelle des Templiers et l'église de Jézeau ont été classées au patrimoine de l'Unesco au titre des Chemins de St Jacques de Compostelle.

Ce classement fait l'objet d'un plan local de gestion qui vient d'être renouvelé avec l'aide de Mme DELAUMONE, guide conférencière au Pays d'Art et d'Histoire Aure Louron.

Après avoir pris connaissance des grandes lignes de ce nouveau plan de gestion, le conseil municipal approuve le document à l'unanimité.

### DL/155-10-22 Convention avec le Pays des Nestes pour la réalisation du Document Unique d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DCRIM)

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), le Pays des Nestes porte un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant de la Neste.

Pour la réalisation du DCRIM, le Pays des Nestes a mandaté le Centre Pyrénéen des Risques Majeurs. Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'approuver les termes de la convention entre la commune et le Pays des Nestes qui prévoit notamment une participation financière de 353 €.

**Adopté à l'unanimité.**

### DL/156-10-22 Autorisation de subdélégation par la SEML Aragnouet Piau Engaly pour la gestion du jardin des neiges à l'Ecole du Ski Français

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de délégation de service public signé avec la SEML Aragnouet Piau Engaly le 09/10/2018 prévoit que le concessionnaire peut subdéléguer à des tiers une partie des missions qui lui sont confiées. Aussi, Monsieur Le Maire expose que l'ESF assure l'exploitation et la gestion du jardin des neiges et que la SEML en assure la maintenance.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité autorise la SEML Aragnouet Piau Engaly à subdéléguer à l'ESF l'exploitation et la gestion du jardin des neiges.

### DL/157-10-22 Admission en non-valeur des produits irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Trésorier Public, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de statuer sur l'admission en non-valeur pour l'année 2020 le montant de 790 € de l'Agence de Sécurité Générale et Intérieure en raison de sa liquidation judiciaire.

### INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

**Ouverture et fermeture de la station de Piau Engaly** : la station ouvrira le 03/12/22 (si enneigement suffisant) et fermera le 11/04/23.

**Mise en place du plan de sobriété énergétique** : Dans le cadre de cette procédure, les remontées mécaniques fonctionneront de la façon suivante :

	Hors vacances scolaires	Vacances scolaires
TSD Pic de Piau	tous les jours 9h00 - 16h30	tous les jours 9h00 - 16h30
TSD Engaly	tous les jours 9h00 - 16h00	tous les jours 9h00 - 16h00
TSF Mouscadés	tous les jours 9h00 - 16h50	tous les jours 9h00 - 16h50
TSF Campbielh	Du mercredi au dimanche De 10h00 à 16h50	tous les jours 9h00 - 16h50
Tapis Ecoles	tous les jours 9h - 17h00	tous les jours 9h - 17h00
TK Marmottes	tous les jours 9h - 17h00	tous les jours 9h - 17h00
TK Lac	lundi et mardi	



# PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022

Les éco-actions corrélées à une gestion optimisée du chauffage des bâtiments et des cabanes devraient permettre d'économiser environ 150 MWh d'énergie soit environ 10 % de la consommation totale.

Mise en place du plan sobriété énergétique sur EDENEO :

Période		jours d'ouverture	horaires
Basse saison	du 31/12/22 au 27/01/23	lundi, jeudi, dimanche	14h - 20h
	du 11/03/23 au 11/04/23	samedi	12h30 - 20h
Haute saison	du 17/12/22 au 30/12/22	samedi, dimanche, lundi	14h - 20h
	du 28/01/23 au 10/03/23	mardi, mercredi, jeudi, vendredi	12h30 - 20h

### Dotation biodiversité

Cette dotation est versée par l'Etat aux communes qui possèdent une surface importante dans le Parc National des Pyrénées et Natura 2000, ce qui est le cas de la commune d'Aragnouet. Comme Aragnouet ne perçoit pas cette dotation, un dossier a été déposé aux parlementaires pour interrogation ministérielle. Pour information, Cauterets perçoit 200 000 €.

LE MAIRE

Jean MOUNIQ.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre GAUCHET

Changements sur le domaine skiable :

- Création d'un itinéraire de promenade de 1.500 Km dans la forêt haute au sein du domaine skiable, balisé, surveillé, ouvert et fermé suivant la réglementation en vigueur.
- Transfert de la piste Samba sous le télésiège du Campbieilh
- Création d'une zone ski de montagne « Forêt-Recouat »
- Création d'un espace free ride Pic au sein du domaine skiable, balisé, surveillé, ouvert et fermé suivant la réglementation en vigueur

### DISCUSSION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Sécurité :

Dominique CASTET indique que le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM devront être présentés à l'ensemble de la population.

A ce propos, Monsieur Le Maire indique au conseil municipal que le SDIS demande la nomination d'un représentant incendie et secours. Le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur Le Maire de désigner Mme Dominique CASTET.

#### Crèche - garderie :

Blandine VERNARDET expose que le conventionnement PSU engendre des modifications de paiement pour certaines familles.

Sabine FOUGA explique que ce conventionnement est établi sur un barème national de la CAF et qu'effectivement le montant du paiement par les familles dépend du revenu familial annuel. Monsieur Le Maire souligne que les crèches ne sont plus gérées par les communes puisque cette compétence a été transférée à la communauté de communes Aure Louron. En outre, ces structures sont très déficitaires pour la communauté de communes (500 000 €).

Sabine FOUGA précise qu'en raison de la réalisation de travaux, la crèche de Fabian sera fermée durant un mois.

Une explication sur le fonctionnement de la crèche sera prévue dans le prochain bulletin municipal.

Sabine FOUGA précise également que des travaux vont être réalisés à la crèche de Piau Engaly (menuiseries extérieures et intérieures, mise aux normes de l'électricité, réfection des peintures, revêtement de sol...). Suivant les préconisations de la PMI, la capacité d'accueil passe de 30 à 20 enfants. En outre, les enfants pourront déjeuner dans la structure. Cette disposition évitera aux parents de revenir chercher leur enfant pour le déjeuner pour ensuite les redéposer à la crèche.

#### Travaux requalification du cœur de station

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux débiteront à la fin de la saison hivernale 2022/2023. Néanmoins, un « prototype » sera réalisé dans le centre commercial n° 3 permettant ainsi aux socio-professionnels et aux visiteurs d'avoir une idée du projet.

#### Requalification du SKYLODGE

Le Skyldodge devient l'Auberge de Piau. Les travaux de requalification ont bien avancé et la structure sera ouverte pour mi-décembre.

#### Devenir du restaurant CALLIZO

Monsieur Le Maire insiste sur le fait que la commune a engagé beaucoup d'efforts financiers pour permettre aux gérants d'exploiter ce local communal. Pour l'image et la diversification des restaurants, il était nécessaire pour Piau de proposer une gastronomie de qualité. Cependant, il ne revenait pas à la commune d'établir le business plan de cette entreprise.